

## Signalement de nuisances sonores provenant d'un local professionnel situé à Paris

LES NUISANCES CAUSÉES PAR LA DIFFUSION DE MUSIQUE OU DE SON AMPLIFIÉS SONT À ADRESSER  
À LA PRÉFECTURE DE POLICE (NUISANCES-MUSIQUEAMPLIFIEE@INTERIEUR.GOUV.FR)

### Nom et prénom

du ou de la déclarant-e :

Adresse :

Code postal :  Bâtiment :  Escalier :

Étage :  Porte :

Digicode / Interphone :

Tél. domicile :  Tél. travail :

Portable :

**Pour instruire votre signalement, une prise de contact est nécessaire.**

Où pouvez-vous être joint par téléphone entre 9h et 17h pendant la semaine :

Courriel :  @

### Nom et adresse de l'établissement(s)

présumé(s) être à  
l'origine de la nuisance :

### Décrivez précisément la nuisance :

Provenance et nature de la gêne :  interne à l'immeuble  côté cour  de jour  
 externe à l'immeuble  côté rue  de nuit

À quelle fréquence ?  ponctuellement  régulièrement  permanente

Quel(s) jour(s) ?  Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  
 Vendredi  Samedi  Dimanche  Tous les jours

À quelle heure ?  H  ou indiquer la tranche horaire entre  H et  H

Depuis quand subissez-vous cette gêne ?

Vous êtes-vous déjà plaint-e ?  non  oui

Si oui, auprès de qui ?

Quel a été le résultat obtenu ?

Fait à Paris, le :

### Ce formulaire est à compléter et à renvoyer :

- par courriel : **nuisances-pro@paris.fr**
- par courrier : Ville de Paris  
Bureau d'Actions contre les Nuisances Professionnelles  
Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection  
5, rue de Lobau, 75004 Paris

Pour toute information  
complémentaire, contactez  
le **3975\*** ou consultez **paris.fr**  
\* Prix d'un appel local à partir d'un  
poste fixe